

PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2022
FICHE BILAN**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : CENTRE MUNICIPAL LA COLLINE – PÔLE CENTRE SOCIAL												
Adresse	13 RUE RABELAIS 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE												
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)												
Intitulé de l'action	JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES												
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi												
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	Samedi 12 mars 2022 de 16h à 21h												
Lieu(x) de réalisation de l'action (structure, quartier...)	Espace Jean Moulin 18 rue des Fusillés de Chateaubriand Quartier Centre-ville												
Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)	<p>- Public initialement visé : Femmes et jeunes filles</p> <p>- Public effectivement touché : Hommes, femmes, enfants</p> <p>- Nombre de personnes bénéficiaires : 51 personnes, dont 40 issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé, soit 78%.</p> <p>- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-5 ans</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>6-15 ans</td> <td>5</td> <td>12</td> <td>17</td> </tr> </tbody> </table>	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans	1	1	2	6-15 ans	5	12	17
Age	Hommes	Femmes	Total										
0-5 ans	1	1	2										
6-15 ans	5	12	17										

	16-17 ans	0	0	0
	18-25 ans	0	1	1
	26-64 ans	3	17	20
	65 ans et plus	2	9	11
	Total	11	40	51
Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés	<p>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ? Partiellement</p> <p>Informers les femmes sur leurs droits Cet objectif a été développé lors des réunions de préparation et lors de l'action. Ainsi, il a été réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un jeu sur l'évolution des droits des femmes - Une conférence sur l'évolution des droits des femmes en France, réalisée par une juriste du CIDFF 94 (Centre d'information des droits des femmes et des familles du Val-de-Marne) - Un livret d'information reprenant les partenaires, structures, associations, adresses, numéros utiles et permanences juridiques du Centre municipal la Colline - Un atelier photolangage sur les violences faites aux femmes en collaboration avec la juriste du CIDFF94 - Un quizz sur les droits des femmes dans le Monde <p>Selon le questionnaire de satisfaction, 85% des participants estiment que l'action leur a permis d'être informés sur les droits des femmes. Pour preuve, voici les commentaires : « <i>la conférence : parfait pour la connaissance et les ateliers parfaits pour la sensibilisation</i> », « <i>J'ai aimé la clarté des informations de la conférence</i> » ; « <i>la chronologie des lois m'a le plus marqué</i> » ; « <i>l'évolution des droits des femmes, la date du droit à l'instruction, la date du droit au divorce et la majorité de la femme sont les éléments qui m'ont le plus marquée</i> » ; « <i>J'ai aimé les informations que j'ai découvert dans les ateliers</i> » ; « <i>J'ai aimé les témoignages des participants</i> » ; « <i>ce qui m'a le plus marqué c'est le nombre de femmes battues en France</i> »</p> <p>Sensibiliser les femmes sur les maladies qui les touchent principalement. L'action étant organisée et animée avec les habitant.es, l'objectif lié à la sensibilisation de la santé féminine n'a pas été développé en 2022. En effet, les habitant.es ont choisi de développer d'autres thématiques telles que la liberté et le bonheur, les relations femmes-hommes, les violences faites aux femmes, etc.</p>			

<p>Difficultés rencontrées</p>	<p>L'action s'est déroulée dans une nouvelle structure municipale encore peu connue des habitant.es et dans un autre quartier de la ville.</p> <p>Le pass sanitaire était encore en vigueur pour participer à l'événement.</p> <p>Ces 2 éléments ont été des freins pour la participation du public.</p>
<p>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</p>	<p>Non.</p>
<p>Description précise de l'action et de sa mise en œuvre</p>	<p>Afin d'organiser cette action, 3 réunions de préparation avec les habitant.es ont été nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première réunion (31 janvier) a permis de sensibiliser les participant.es sur les dates des droits des femmes. Le contenu et les thématiques et le temps de repas ont été choisis par les participant.es - La seconde réunion (17 février) a permis de proposer des outils d'animation selon les thématiques choisies. Elle a permis de valider le format de la journée : conférence et ateliers, ainsi que la technique d'animation par atelier. - La dernière réunion (3 mars) a permis de travailler le contenu de chaque atelier avec les participant.es et de les tester. <p>Le samedi 12 mars s'est organisé selon le déroulé suivant :</p> <p>15h-16h : Installation de la salle et arrivée des bénévoles</p> <p>16h-16h45 : Accueil et création de groupes (selon un code couleur) pour les ateliers</p> <p>16h45-19h30 : Ouverture de l'atelier enfant avec une sensibilisation sur l'égalité fille/garçon à travers le théâtre</p> <p>Jeux scéniques, élaboration d'une chorégraphie restituée aux adultes en fin d'atelier</p> <p>16h45-18h15 : Début des ateliers adultes avec 4 thématiques en roulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Relations hommes-femmes » sous la forme d'un théâtre forum ou théâtre participatif. Les participant.es sont invité.es à faire évoluer les personnages et la saynète vers une fin cohérente pour l'ensemble des participants - « Liberté et bonheur » sous la forme d'une fresque murale participative à partir du mot « femmes » et dans lequel chaque participant.e a exprimé sa vision de la liberté et du bonheur sous forme de dessin - « Droits des femmes » sous la forme d'un quizz en équipe reprenant les grandes figures féminines ou

	<p>masculines ayant contribué à l'évolution des droits des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Violences faites aux femmes » sous la forme d'un photolangage : outil permettant d'échanger à partir d'une photo choisie par le participant.e. <p>18h15-18h30 : Pause et goûter 18h30-19h45 : Conférence sur l'évolution des droits des femmes en France menée par une juriste du CIDFF94 19h45-20h : Restitution de l'atelier enfants 20h-21h : Repas adultes et enfants 21h : Clôture de l'événement 21h-22h30 : Rangement</p> <p>Moyens mis en œuvre : Moyens matériels : Mise à disposition de salles du Centre municipal la Colline pour les réunions de préparation et de l'Espace municipal Jean Moulin le 12/03/22</p> <p>Moyens humains :</p> <table border="1" data-bbox="703 869 1516 1615"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>7</td> <td>0.07</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition "payante"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td>8</td> <td>0.02</td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	PERSONNEL RÉMUNÉRÉ			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	7	0.07	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition "payante"			PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ			Bénévoles	8	0.02	Volontaires en service civique			Personnel mis à disposition « gratuite »		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP																																			
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ																																					
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	7	0.07																																			
Adultes-Relais																																					
Postes Fonjep																																					
Autres emplois aidés																																					
Volontaires ou stagiaires indemnisés																																					
Personnel mis à disposition "payante"																																					
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ																																					
Bénévoles	8	0.02																																			
Volontaires en service civique																																					
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<p>Un questionnaire de satisfaction (adulte et enfant). Le nombre de participants en distinguant l'âge, le sexe et la zone de résidence.</p>																																				
<p>Financement de l'action</p>	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Gratuité</p>																																				

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Gratuité

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Agent/Fonction	Nbre heures	Salaires
Animatrice socioculturelle famille – CMC	41h	857 €
CESF - Référente Famille - CMC	27h30	809 €
Coordinatrice animation globale - CMC	13h30	273 €
Responsable Pôle Centre Social - CMC	11h30	270 €
Responsable Pôle Services de proximité – CMC	2h30	61 €
Gardien Espace municipal Jean Moulin	7h30	161 €
Référente administrative - CMC	10h	221 €
TOTAL	121h30	2 209 €

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

L'écart entre le budget prévisionnel (2 420 €) et le budget final (4 037 €) s'explique essentiellement par l'augmentation du budget charges de personnel :

- L'action s'est déroulée dans une nouvelle structure municipale ; celle-ci est "équipée" d'un gardien.
- L'action est organisée chaque année avec les habitants. En 2022, ceux-ci ont souhaité 4 ateliers et 1 conférence, ainsi qu'un espace pour les enfants. Aussi, le nombre d'agents a dû être revu à la hausse afin d'animer ces différents espaces.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables)

Bénévolat :

- En amont :

	<p>Organisation de l'action : 3 réunions de 2h - 17 participations = 34 heures, soit 383 €</p> <p>- Le 12 mars :</p> <p>Animation enfant de 15h à 20h = 1 personne x 5 heures Installation accueil de 15h à 16h = 1 personne x 1 heure Soit 67 €</p> <p>Total : 40 heures, soit 450 €</p>
	<p>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</p> <p>Néant.</p>

Le 19/01/2023,

Mickaël ASSOUS

Conseiller Municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire